

## Rapport moral et rapport d'activités 2022

Je voudrais dans un premier temps rendre hommage à l'homme qu'était Jean KIFFER qui a mené pendant toutes ces années la Fédération à ce qu'elle est aujourd'hui.

Pendant ces vingt années, il n'a cessé, avec beaucoup de passion et d'abnégation à porter haut la défense des droits des plaisanciers et des pêcheurs de loisir.

L'homme au fort caractère, l'homme de profondes convictions, le passionné, la figure emblématique qui savait faire preuve de volontarisme et de combativité, ne se décourageant et ne renonçant jamais, il savait défendre ses points de vue, les discussions étaient animées mais toujours respectueuses.

Homme de la mer, il a œuvré sans relâche pour défendre les intérêts des plaisanciers et des pêcheurs qu'ils soient en mer ou à pied. Il l'a fait avec constance voire opiniâtreté, car c'était un homme de convictions qui n'avait pas peur des actions fortes pour arriver à nos fins tout en restant chaleureux.

C'était un ami pour certains, un collègue apprécié pour d'autres, il a voué une grande partie de sa vie à la Fédération, à notre Fédération.

Depuis notre dernière AG, tenue à Biscarrosse, de nombreux événements extérieurs nous ont conduit à reporter notre assemblée générale, prévu en mai, en cette fin d'année 2022. Nous avons pu, grâce aux visioconférences, poursuivre nos réflexions sur les sujets liés à nos activités de plaisance et de pêche de loisir. La plupart des sujets que nous avons évoqués restent parfaitement d'actualité. Ils doivent être réactualisés, de nouveaux sujets sont apparus et doivent aussi être pris en compte.

Nous avons un acteur incontournable qu'est la DGAMPA qui en plus de gérer la pêche et l'aquaculture assure maintenant la direction générale des affaires maritimes.

Elle est au fait de nos tensions internes au monde fédéral et nous savons qu'elle a à cœur de vouloir porter la réforme proposée par le sénateur Pierre Médevielle, notamment en ce qui concerne une organisation associative unique ou confédérale ainsi que la mise en place d'un permis de pêche.

L'enjeu prioritaire de 2021 -2022 était de tenter d'organiser la représentation des fédérations en visant la mise en place d'un interlocuteur unique.

C'est pour cette raison que nous avons eu une réflexion préalable sur ce sujet, car le gouvernement pourrait imaginer une solution à plus ou moins long terme.

Sur le dossier du thon rouge, nous avons insisté pour une augmentation des quotas, le directeur de Cabinet de la ministre de la Mer nous avait confirmé par écrit le 6 mai 2022, une possible discussion relative au quota de 1 % alloué à la pêche de loisir du thon rouge.

Toutefois suite à nos réunions avec le Cabinet de la Ministre et la FNPP, nous avons constaté une réelle divergence, entre les Fédérations, concernant la clef de répartition des quotas.

Les élections ont rebattu les cartes, le Gouvernement a changé avec un nouveau Secrétaire d'Etat à la mer en remplacement d'un Ministère et un Cabinet totalement renouvelé.

Nous nous en rendons compte, le chantier pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés, est difficile et va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers qui doivent impérativement se regrouper.

Ce sera un des chantiers prioritaires du début d'année 2023 et nous y travaillons déjà avec le Comité Exécutif.

Il y a « le feu à la maison » les pêcheurs de loisir sont attaqués de toutes part. On voit régulièrement dans les médias tout un tas d'associations, de politiques et de groupements qui désirent la disparition pure et simple de nos pratiques.

Pour pallier cela, des contacts ont été noués avec les autres Fédérations de pêche en mer.

Le principe de la création d'une confédération a été retenu et non pas d'un collectif qui a une connotation trop négative. Des contacts avancés sont en cours avec la FFPM mais, les conditions de représentation doivent être clarifiées.

Nous proposons que cette représentation se fasse en fonction du nombre total d'adhérents, pratiquant la pêche en mer, validés dans chaque Fédération. Une Présidence tournante sur 2 ans pourrait être aussi proposée, chacun reste gérant de sa fédération.

L'objectif est d'afficher une unité de position face à l'administration.

Il faut également persévérer, avancer et développer encore plus le lobbying déjà en place. Là encore, les élections ont rebattu les cartes, le Gouvernement a changé avec un nouveau Secrétaire d'Etat à la mer et un Cabinet totalement renouvelé.

Ce qui conduit notre lobbyiste à réouvrir des portes auprès de ses contacts.

Certaines ONG, et politiques, se livrent à des attaques sans véritable fondement à l'encontre de notre activité. Réagissons et condamnons avec détermination ces attitudes excessives et irresponsables. Les plaisanciers sont les témoins permanents de l'état de l'environnement.

Notre fédération a adopté une ligne claire et s'est résolument engagée pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir éco-responsable.

# L'environnement

## Agrément

Notre dossier d'agrément environnement n'a pas avancé en 2021 et 2022 malgré nos efforts répétés auprès des administrations concernées. Là encore, la période COVID et le changement de gouvernement ont rebattu les cartes et nous devons nous remettre à l'ouvrage. L'obtention de cet agrément présente pour la FNPP et tous ces adhérents de nombreux avantages fiscaux, la reconnaissance d'utilité public et une reconnaissance et un gage de crédibilité et de confiance pour notre Fédération.

Depuis 2015 le projet Life concernant l'étude de la dynamique des populations de palourdes est portée par la FNPP, les données recueillies sont intéressantes quant à l'évolution des gisements de ces coquillages sur la côte ouest française. L'implication des bénévoles aidés par les volontaires du service civique est exemplaire et explique la réussite de ce projet.

Cependant, il est apparu nécessaire de valoriser les résultats en les complétant par un travail doctoral y apportant des expertises de laboratoires et socio-économiques. L'université de Nantes a été choisie pour co-diriger avec la FNPP ce projet jusqu'à son terme.

La recherche d'un financement s'avère indispensable, la commission sciences participatives a déposé en juin 2021 un dossier de demande de subvention à France Agrimer, à la suite d'un appel d'offre. Cette démarche a échoué. Les années 2022 et 2023 apporteront certainement d'autres opportunités.

Ce travail sur plusieurs années qui a mobilisé un grand nombre de Bénévoles n'a pas été vain puisque dans cette suite, en 2022 nous avons obtenu un accord de financement du Fond d'Intervention Maritime (FIM) porté par le ministère de la mer afin de pouvoir embaucher un doctorant qui préparera une thèse validant scientifiquement les travaux menés par la FNPP toutes ces dernières années.

Ce doctorant devrait être embauché durablement pour une durée de 36 mois fin 2022 début 2023 à condition que la totalité du financement de son salaire soit garanti par l'obtention de subventions complémentaires.

J'en profite pour faire appel aux différentes associations et Comité Départementaux pour apporter tout le soutien nécessaire à Annick DANIS la tutrice du doctorant. Annick reviendra vers vous pour vous apporter toutes les explications voulues.

L'autre sujet d'actualité que nous avons eu à traiter en 2021 et encore plus en 2022 a été pour nombre d'entre nous les implantations des parc éoliens. Vous avez été nombreux à participer aux différentes réunions, de concertation, de débats publics, de Comité éoliens et autres.

La position de la FNPP n'a pas toujours été bien entendu car aucune communication en ce genre n'avait été fait. Nous n'avions pas pris de position qu'elle soit pour ou contre.

Chacun de vous dans sa région a fait pour le mieux avec les outils qu'il avait. Nous avons donc décidé en Comité Exécutif de définir une position claire de la FNPP concernant ces champs éoliens.

Ce sera un autre chantier prioritaire pour le Comité directeur en ce début d'année 2023.

## **Permis Pêche ou la déclaration obligatoire ;**

Autre sujet apparu dès 2021 et qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière en 2023

Déclaration gratuite et obligatoire de pêcheur de loisir : C'était ce que nous avons signé en 2010 lors de la mise en place de la Charte pour une pêche de loisir écoresponsable.

Depuis, plusieurs applications ont été mise sur le marché dont l'application Fishfriender. Peu d'entre nous utilisent cette application et je vous encourage à vous familiariser avec cette application.

L'année 2022 a vu le lancement d'un projet, sur l'arc méditerranéen et en particulier sur le parc du Golfe du Lion, le projet Catch Machine concurrent de Fishfriender. Ce projet est porté depuis quelques mois par la DIRM Méditerranée et Ifremer.

Une période de test est en cours avec des associations volontaires. L'état, contrairement à ce qui s'est fait en Europe, ne souhaite pas travailler avec un partenaire privé, il souhaite la pleine maîtrise de ses outils.

Cette application devrait, selon nous, amener à une déclaration des pêcheurs de loisir et déclaration des prises pour les poissons en difficulté et pour lesquels le prélèvement de la pêche de loisir s'avère significatif (actuellement déclaration volontaire). Notre position ne change pas et nous continuerons à défendre cette position.

Les attaques des antispécistes nous poussent à accepter des contraintes dont nous ne voulons pas !

Quelle gestion de la pêche de loisir en mer devons-nous envisager à l'avenir et par qui ?

Une déclaration obligatoire ou plutôt par un permis de pêche pour tous les pêcheurs de loisir.

La question demeurera entière pour la gestion des pêcheurs à pied.

Nous ne sommes pas opposés à un permis de pêche, en avril 2010 nous avons avec d'autres Fédérations signé, avec deux ministres, une « charte pour une pêche maritime de loisir éco-responsable ». Alors ; peut-être un permis ou toute autre forme de déclaration mais pas ce que propose Monsieur COQUEREL et nous voulons en être les gestionnaires.

## **Commission Pêches**

### **Mesures 2022 concernant la pêche de loisir du bar**

L'adoption du plan pluriannuel pour les eaux occidentales devait nous ouvrir de nouvelles perspectives mais, le Brexit qui n'en finit pas en aura décidé différemment. Le maintien des mesures 2021 pour 2022 pour la pêche de loisir n'était pas acceptable et nous nous en étions fait les portes paroles auprès des autorités. Nos actions de lobbying sont restées sans lendemain.

Nous attendons toujours la mise en place d'un quota mensuel ou à minima une réglementation identique sur toutes les façades. Les négociations 2023 sont en cours et à ce jour aucune concertation n'a été initiée ni par le Secrétariat d'état à la mer ni par la DGAMPA.

### **La taille du maigre pour la pêche de loisir,**

Nous avons déjà constaté une discrimination sur la taille du maigre sur les derniers arrêtés et là encore, la DGAMPA et son Directeur Eric BANEL a choisi délibérément de la reconduire en portant ces tailles respectivement à :

50 cm pour la pêche de loisir et 40 cm pour la pêche professionnelle.

Je voudrai encore une fois vous inciter à répondre aux enquêtes du public sur les projets d'arrêté. Si nous prenons pour exemple le Maigre, 126 publics ont fait des remarques, est ce suffisant, je pense que non alors ne vous plaignez pas car sans mobilisation nous n'arriverons à rien.

### **La pêche de loisir du thon rouge,**

Je reprendrai là les termes employés par Jean Car rien n'a changé, ni notre lobbying ni nos actions en cours au conseil d'état n'ont fait varier d'un iota nos interlocuteurs.

Les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système contraignant et discriminatoire. La mainmise de la pêche thonière sur cette espèce avec le soutien des services de l'Etat a été parfaitement démontrée.

Nous contestons le quota global de 1% qui nous est aujourd'hui octroyé.

Un thon par bateau tous les dix ans ! Ce pas acceptable.

Nous avons engagé un recours au Conseil d'Etat et nous n'avons dans l'immédiat aucun retour.

Nous proposons un thon par bateau pêchant le thon et par an.

Un véritable dialogue de sourds s'est instauré avec les services de l'Etat et notamment la DGAMPA et le Secrétariat à la mer qui, très clairement, préserve prioritairement les intérêts des thoniers au détriment de la pêche artisanale et de loisir.

Et les dernières révélations sur le TunaGate deviennent une affaire d'Etat et l'on voit là jusqu'ou les professionnelles du thon sont capables d'aller.

Donc revenons à 2021 et 2022 nous avons demandé l'arbitrage de la Ministre. Devant son mutisme constaté, nous avons été contraints d'engager une action en justice devant les instances française et européenne.

Deux actions en justice sont en cours une première sur la répartition du quota entre Fédérations où nous avons contesté depuis 2018 les méthodes contestables de la DGAMPA, Je peux vous annoncer que nous venons d'obtenir une première victoire devant le tribunal administratif ou le rapporteur a demandé l'annulation des arrêtés de 2019, 2020 et 2021 et a condamné l'état à verser 1000 € au titre des frais d'avocat.

L'autre assignation, en lien avec la FFPM, pour le 1% est en cours. Nous avons déposé pour le 12 décembre le dossier en défense.

Plus que jamais restons déterminés et fiers des valeurs que nous défendons !

Plusieurs autres sujets (petites palangres, raie brunette, pose conjointe de filet, aide au relevage...) sont en cours de traitement à la DGAMPA mais les choses n'avancent pas aussi vite que nous pourrions le souhaiter.

Notre activité doit être reconnue et considérée à la hauteur des valeurs qu'elle porte, à la hauteur de son poids économique et sociologique et des milliers d'emplois qu'elle génère sur l'ensemble du littoral français.

### **La pêche à pieds.**

L'étude de la dynamique des populations de palourdes portée par la FNPP, a apporté des données intéressantes quant à l'évolution des gisements de ces coquillages sur la côte ouest française. L'implication des bénévoles aidés par les volontaires du service civique est exemplaire et a expliqué la réussite de ce projet.

Nos adhérents pêcheurs à pieds sont une part non négligeable de nos effectifs et je voudrais remercier les Présidents pour leur implication dans cette activité souvent inconnue et pour l'information qu'ils communiquent sans relâche sur l'estran.

### **La pêche en apnée.**

Cette nouvelle activité que nous avons reprise officiellement en 2022 mais qui depuis 2021 était intégrée à la FNPP représente près de 656 plongeurs en apnée et l'année 2023 sera le renouveau de cette activité que nous avons un peu délaissé ces deux dernières années.

# Sécurité et Accidentologie

## SNOSAN

Le Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques (SNOSAN) répond à la volonté de mieux connaître les caractéristiques des accidents relatifs à la plaisance et aux activités nautiques récréatives et sportives en eaux françaises.

Les analyses de l'accidentalité ont vocation à alimenter des axes de préventions par des campagnes de sensibilisation, des outils d'informations, des recommandations et conseils sur la sécurité des pratiques, et en derniers recours des propositions de modification de la réglementation.

Lorsque, malgré les efforts de prévention un accident survient, sa prise en charge fait successivement intervenir de nombreux acteurs, publics et privés. Ainsi, au-delà de l'objectivation des risques par une meilleure connaissance de l'accidentologie de ces activités, c'est une amélioration de nos actions conjointes et une responsabilisation des plaisanciers qui sont recherchées.

## SNSM

Nous sommes favorables à une grande campagne de sensibilisation nationale en s'inspirant des démarches entreprises avec le concours de la SNSM au sein de notre fédération.

Notre partenariat avec la SNSM se confirme. Il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'information et de la sensibilisation notamment... Le discours envers les plaisanciers doit évoluer de manière à les associer davantage au fonctionnement et au financement de cette institution à laquelle nous tenons tant... Cette association doit être confortée par un mode de financement reposant sur la solidarité entre gens de mer. Pensez à eux avant de leur demander de venir vous secourir !

## Sécurité des Plongeurs

Respectez les bouées de signalement des plongeurs

Ce ne sont pas nos plongeurs en apnée qui diront le contraire. Près de 700 plongeurs ont rejoint la FNPP en 2021. Ce point implique une attention toute particulière ainsi que la sécurité qui doit faire l'objet d'une mise à niveau.

Nous sommes tous concernés.

## **INFRASTRUCTURES PORTUAIRES**

### **CLUPP et CLUPIPP**

Nous nous attachons à la défense des droits des plaisanciers en matière de gestion portuaire. Nous continuerons à demander le strict respect des textes en vigueur et une généralisation de la création de CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) conformément à la loi et pour toutes les infrastructures portuaires. Nous comptons sur les fédérations représentatives des Ports de Plaisance pour nous accompagner dans une démarche constructive.

### **Le respect des textes existants mais aussi leur amélioration**

Une actualisation des textes du Code des Ports Maritimes, aujourd'hui intégrés au code des Transports, devient de plus en plus urgente. Les nombreuses ambiguïtés et incohérences observées permettent trop d'interprétations abusives et génèrent autant de conflits que l'on pourrait facilement éviter en s'appuyant sur des textes plus précis et plus clairs. La période COVID, a démontrée qu'il pouvait y avoir un fonctionnement interactif entre les Fédérations comme la FNPP et la Fédération des ports de Plaisance par la mise en place d'une charte des Ports de Plaisance. La FNPP est de nouveau prête à contribuer à la mise en cohérence des textes existants

### **La participation des usagers aux prises de décisions**

Au nom de l'intérêt général, nous réclamons une amélioration du fonctionnement des conseils portuaires et une réelle participation des usagers aux prises de décisions Nous proposons de passer d'un pouvoir consultatif à une véritable participation aux prises de décisions.

Nous sollicitons du Directeur de la DGAMPA la création d'un groupe de travail chargé de la réactualisation des textes existants de manière à prendre en compte les éléments énoncés ci-dessus.

Nous renouvelons notre demande de mise en place de commissions de contrôle départementale des budgets des ports de plaisance, dans lesquelles participeront les représentants départementaux des usagers.

Convaincre les autorités locales, les concessionnaires et les gestionnaires du bien-fondé et de l'intérêt mutuel de nos demandes.

Est-il besoin de le rappeler, nous sommes les principaux et souvent uniques financeurs !



## STRATEGIE, EFFECTIFS et COMMUNICATION

### **Notre croissance**

Pêcheurs à pied, pêcheurs du bord ou en bateau, Pêcheurs en apnée mais aussi plaisanciers au sens large, adeptes ou non de la pêche en mer, sont de plus en plus nombreux à venir nous rejoindre toutefois, nous constatons que cet afflux est surtout lié à la campagne Thon rouge et aux pêcheurs en apnée.

La constance et la cohérence de nos propositions sont la raison même de notre réussite et de la forte croissance que nous constatons. De nombreuses associations choisissent chaque année de nous rejoindre. Malheureusement, nous constatons par ailleurs des baisses sensibles dans d'autres associations. Il nous appartient d'en analyser les causes et d'essayer d'y remédier.

Pour booster cette dynamique, nous devons adapter nos services aux nouvelles générations avec des services innovants et adapter aux nouvelles pratiques.

Toutefois, cette réussite, nous la devons à tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre fédération, à tous les présidents départementaux et régionaux, à tous les responsables de commissions, à tous les membres du comité directeur, à tous les responsables d'association pour les efforts qu'ils ont bénévolement consentis, à tous les anonymes qui, spontanément, ont pris leur bâton de pèlerin pour aller porter la bonne parole sur les quais, sur les pontons et autres lieux de notre littoral.

Un grand merci à tous pour votre soutien et votre participation.

Merci aussi à nos collaboratrices pour leur implication et la qualité du travail accompli, nous ne pouvons que les applaudir.

Les succès que nous rencontrons, c'est à vous tous que nous les devons !

Nous rappelons que les associations qui perçoivent leurs cotisations durant le premier semestre de l'année doivent immédiatement régler la FNPP (et ne pas attendre les rappels de fin d'année !). Les adhésions sont inégalement versées à la FNPP, la situation est anormale car nos assistantes consacrent beaucoup trop de temps aux relances longues et fastidieuses.

Beaucoup d'adhésions sont recueillies durant l'été, la majorité des clubs doit donc être en mesure de reverser les sommes dues à la FNPP avant fin août et les petits reliquats doivent être soldés pour fin octobre.

### **Notre communication**

Notre communication s'est considérablement étoffée, après notre revue qui aujourd'hui a atteint un excellent niveau de qualité, nous allons revisiter et compléter notre site Internet.

Nous envisageons de refondre notre site pour le rendre plus ludique et convivial.

Nous essayons de maintenir une présence significative sur les salons en assurant une présence sur les plus intéressants d'entre eux mais les coûts de certains de ces salons deviennent difficile à financer.

Notre communication sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter reste limitée à donner de l'information mais sans répondre aux polémiques que ces réseaux peuvent favoriser.

Je souhaite que nous ayons une communication proactive, une riposte argumentée et incontestable face de toutes ces organisations dites écologiques ou animalistes dont le seul objet est de nuire à la pêche de loisir, n'oublions pas non plus l'Europe qui ne sait plus quoi faire et veut nous interdire par exemple le plomb de pêche.

Nous devons organiser une riposte vigoureuse et argumentée en concertation avec tous nos alliés potentiels. Des actions sont actuellement en cours de déploiement.

Nous devons faire mieux connaître nos valeurs et notre poids « socio-économique ». Cela va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de toutes les Fédérations. Il faudra se regrouper pour former une confédération ou autre collectif ce que je n'aime pas, c'est trop à connotation négative, et ainsi répondre d'une seule voix face à tous nos détracteurs.

Notre démarche pour les années à venir doit avant tout être celle de la continuité. Je souhaite que nous trouvions ensemble les voies et les solutions pour poursuivre nos actions et faire valoir le bien fondé de nos orientations.

Nous avons renforcé nos services juridiques, notre Lobbying et aussi nos moyens de communication. Encore faut-il que nos actions soient cohérentes et coordonnées.

Notre fédération a progressé et d'année en année, nous ressentons cette évolution. Il est temps maintenant d'aller de l'avant en structurant notre Fédération de manière à ce qu'elle ait les moyens d'affronter les défis à venir.

Pour cela, nous devons redéfinir notre stratégie, nous devons aussi évoluer et prendre en compte ces constatations, ce sera le travail du Comité Directeur et du Comité Exécutif dans les mois à venir.

Il nous faut faire preuve d'esprit novateur et proposer notamment aux nouvelles générations des actions et des services adaptés à leurs espérances : sensibilisation des enfants, démarches environnementales sur le terrain, sciences participatives, initiation à la pêche ou à la navigation, sorties groupées, n'oublions pas la notion de partage.

Si vous voulons encore progresser et nous rassembler davantage, nous devons nous adapter aux évolutions de notre société.

### **Situation financière**

Vous l'avez vue, notre trésorerie s'est restaurée, nous allons pouvoir entreprendre de nouvelles démarches fortes pour défendre nos activités : actions juridiques et lobbying plus performant, site Internet ludique et convivial. Mise en place d'une gestion à l'échelle humaine donnant plus de responsabilité à chacun, au plus près du territoire.

### **Conclusion**

Notre défi est à la hauteur de nos espérances, nous devons innover et nous adapter aux nouvelles demandes des jeunes générations.

Nous devons repenser notre organisation et donner à chacun ses responsabilités.

C'est avec vous les associations, Les Présidents, les Comité Régionaux et départementaux, les responsables de commission, le Comité Exécutif mais également nos personnels qui chaque jour effectue un travail de qualité pour que notre Fédération soit entendue et reconnue.

C'est avec vous que nous y arriverons car sans vous la Fédération n'est rien.

**La réussite c'est vous, c'est nous et l'année 2023 sera celle du renouveau.**